

A/62/4 Rev.

Original : anglais

date : 20 septembre 2021

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Soixante‑deuxième série de réunions**

**Genève, 4 – 8 octobre 2021**

Mise à jour de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d’observatrices à l’OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. À la cinquante‑huitième série de réunions des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l’OMPI (assemblées) tenue du 24 septembre au 2 octobre 2018, les assemblées ont accueilli favorablement l’approche exposée dans le document A/58/8 intitulé “Actualisation de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d’observatrices à l’OMPI”. Ledit document contenait une analyse de l’augmentation du nombre d’organisations non gouvernementales (ONG) admises en qualité d’observatrices par les assemblées au cours des deux dernières décennies, ainsi que des taux de participation respectifs des observateurs aux sessions des assemblées et des comités de l’OMPI et présentait en outre une procédure de mise à jour de la liste des ONG dotées du statut d’observateur afin d’atténuer les difficultés liées à cette augmentation (voir les paragraphes 25 et 26 des documents A/58/8 et A/58/11). Le Secrétariat ferait ensuite rapport aux assemblées sur les résultats de la mise à jour de la liste des ONG ayant le statut d’observateur, à savoir les réponses au questionnaire, ainsi que sur toute révision apportée à la liste, ce qui est l’objet du présent document.

## Processus de mise à jour

1. Sur la base de la décision susmentionnée, le Secrétariat a pris plusieurs mesures, comme indiqué au paragraphe 10 du document A/58/8, pour recenser les ONG qui n’existent plus ou ne souhaitent plus participer aux sessions des assemblées et des comités de l’OMPI.
2. En mai 2019, le Secrétariat a diffusé une première enquête par le biais de la note C. N 3904, demandant à toutes les ONG admises en qualité d’observatrices à l’OMPI, dont la liste figurait à l’annexe du document A/58/INF/1Rev. mais qui n’avaient pas participé aux assemblées ou aux comités de l’OMPI[[1]](#footnote-2) durant la période comprise entre 2013 et 2017, de confirmer qu’elles restaient intéressées par les travaux de l’OMPI et qu’elles souhaitaient conserver leur statut d’observateur[[2]](#footnote-3).
3. Cette première communication a été suivie de deux rappels, à savoir les notes C. N 3925 et 4045, envoyées respectivement en décembre 2019 et novembre 2020 aux ONG qui n’avaient pas encore répondu. Un troisième rappel a été envoyé en mars 2021 aux ONG qui n’avaient répondu à aucune des trois notes précédentes et pour lesquelles le Secrétariat avait trouvé des coordonnées nouvelles ou supplémentaires.
4. Enfin, le Secrétariat a informé les ONG concernées, c’est‑à‑dire celles qui n’avaient répondu à aucune des communications susmentionnées, par la note C. N 4067 datée du 19 avril 2021, que, conformément à la décision susmentionnée adoptée par les assemblées en 2018, l’absence de réponse à l’enquête et aux communications de suivi, avait été considérée comme une indication selon laquelle l’ONG ne souhaitait pas conserver le statut d’observateur à l’OMPI. En conséquence, les ONG concernées ont été retirées de la liste des organisations admises en qualité d’observatrices à l’OMPI le 16 avril 2021.
5. Les ONG concernées ont également été informées que ce retrait n’affectait pas le statut d’observateur ad hoc d’une organisation au sein d’un comité de l’OMPI et qu’un “principe de rétablissement” avait été mis en place selon lequel les ONG concernées pouvaient demander à recouvrer leur statut d’observateur sans qu’il soit nécessaire de déposer une nouvelle demande, dans un délai d’un an après leur retrait de la liste, soit jusqu’au 16 avril 2022.

## Résultats

1. Conformément à la procédure de mise à jour décrite ci‑dessus, le Secrétariat a recensé 168 ONG, sur un total de 341 admises en qualité d’observatrices à l’OMPI à partir de 2017, qui n’avaient pas participé aux sessions des assemblées ou des comités de l’OMPI pendant la période comprise entre 2013 et 2017. À l’issue du processus de mise à jour, 64 ONG (38%) au total sur les 168 visées avaient répondu au questionnaire et fourni au Secrétariat des coordonnées actualisées. Ces informations ont été utilisées pour mettre à jour les documents et bases de données concernant les observateurs à l’OMPI. La grande majorité, soit 95% environ, des ONG qui avaient répondu à l’enquête ont demandé à conserver leur statut d’observateur, tandis que 5% seulement ont expressément demandé à être retirées de la liste des observateurs. En conséquence, ces dernières, ainsi que toutes les ONG qui n’avaient répondu à aucune des communications envoyées, ont été retirées de la liste des observateurs, soit un total de 107 (environ 64%) sur les 168 ONG visées[[3]](#footnote-4). Jusqu’à présent, trois ONG sur les 107 qui avaient été supprimées ont demandé à recouvrer leur statut d’observateur en

invoquant le “principe de rétablissement” et ont donc été réinscrites sur la liste des observateurs[[4]](#footnote-5). Avec les ONG nouvellement admises en qualité d’observatrices en 2018, 2019 et 2020, 268 organisations au total, à savoir 189 ONG internationales et 79 ONG nationales, sont actuellement admises en qualité d’observatrices à l’OMPI par les assemblées.

1. *Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à prendre note du document intitulé “Mise à jour de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d’observatrices à l’OMPI” (document A/62/4 Rev.).*

[L’annexe suit]

### Figure : Part des ONG observatrices visées par la procédure de mise à jour et finalement retenues ou non retenues en qualité d’observatrices (les chiffres tiennent compte des ONG ayant recouvré le statut d’observateur)

### Tableau A : ONG internationales retirées de la liste des observateurs

| **Nom de l’ONG internationale** |
| --- |
|  |
| ActionAid |
| Afro‑Asian Book Council |
| Alfa‑Redi |
| Alliance des sociétés cinématographiques européennes |
| Alliance européenne des agences de presse |
| Asia & Pacific Internet Association |
| Association du droit international |
| Association du transport aérien international |
| Association européenne des industries de l’informatique et des télécommunications |
| Association européenne des radios |
| Association européenne pour l’administration de la recherche industrielle |
| Association européenne pour la protection des cultures |
| Association internationale de l’hôtellerie et restauration |
| Association internationale de publicité |
| Association internationale des arts plastiques |
| Association internationale des auteurs de comics et de cartoons |
| Association internationale des avocats du monde et des industries du spectacle |
| Association internationale des études et recherches sur l’information |
| Association internationale des interprètes de conférence |
| Association IQSensato |
| Association pour la promotion de la propriété intellectuelle en Afrique |
| Association pour la protection de la propriété industrielle dans le monde arabe |
| Association pour une infrastructure de l’information libre |
| Bureau européen des unions de consommateurs |
| Centre for Innovation Law and Policy |
| Coalition for Intellectual Property Rights |
| Comité des instituts nationaux d’agents de brevets |
| Commission internationale de juristes |
| Computer Professionals for Social Responsibility |
| Confédération internationale des travailleurs intellectuels |
| Conseil européen de l’industrie de la bande magnétique |
| Conseil européen des chambres de commerce américaines |
| Conseil francophone de la chanson |
| Conseil international de la danse |
| Consumers International |
| Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales |
| European Cable Communications Association |
| European Composer and Songwriter Alliance |
| European Generic medicines Association |
| Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle |
| Fédération des scénaristes d’Europe |
| Fédération européenne des mandataires de l’industrie en propriété industrielle |
| Fédération européenne des réalisateurs de l’audiovisuel |
| Fédération internationale des architectes d’intérieur |
| Fédération internationale des associations de distributeurs de films |
| Fédération internationale des bureaux d’extraits de presse |
| Fédération internationale des organisations d’hôteliers, restaurateurs et cafetiers |
| Fédération internationale des producteurs de films indépendants |
| Fédération latino‑américaine des éditeurs de musique |
| Fédération mondiale des annonceurs |
| Groupement international des artistes interprètes ou exécutants |
| Hipatia Cultural Association |
| Institut de droit communautaire |
| Institut international des communications |
| Institut latino‑américain de haute technologie, d’informatique et de droit |
| International Alliance of Orchestra Associations |
| International Anticounterfeiting Coalition, Inc., Inc. |
| International Association of IT Lawyers |
| International Communications Round Table |
| International Franchise Association |
| International Intellectual Property Alliance |
| International Music Managers Forum |
| International Poetry for Peace Association |
| International Policy Network |
| Licensing Executives Society (International) |
| Organisation de la télévision ibéroaméricaine |
| Organisation ibéro‑américaine des droits d’auteur‑Latinautor Inc. (statut d’observateur rétabli, voir le “Tableau C) |
| Organisation internationale des journalistes |
| Public Interest Intellectual Property Advisors |
| Rights & Democracy |
| Royal Institute of International Affairs (Chatham House) |
| Royal Society for Encouragement of Arts, Manufactures and Commerce |
| Scandinavian Patent Attorney Society |
| Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition |
| Société arabe pour la propriété intellectuelle (statut d’observateur rétabli, voir le “Tableau C”) |
| Société internationale pour le droit d’auteur |
| Southern and Eastern Africa Copyright Network |
| Special Libraries Association |
| Syndicat international des auteurs |
| Union des journalistes africains |
| Union des radiodiffusions des Caraïbes |
| Union internationale des avocats |
| 3 → Trade – Human Rights – Equitable Economy |

### Tableau B : ONG nationales retirées de la liste des observateurs

| **Nom de l’ONG nationale** |
| --- |
|  |
| Alliance pour les droits des créateurs |
| Alliance Towards Harnessing Global Opportunities Corporation |
| American BioIndustry Alliance |
| Association Bouregreg |
| Association coréenne des conseils en brevets (le statut d’observateur a été rétabli, voir le “Tableau D”) |
| Association italienne pour les bibliothèques |
| Association nationale des artistes interprètes |
| Association pour la promotion de l’innovation scientifique |
| Association syrienne en faveur de la propriété intellectuelle |
| Center for Information Society and Intellectual Property |
| Centre brésilien de relations internationales |
| EXIT Centre – Information Technology Business Support Centre |
| Fundaçao Getulio Vargas |
| Fundación para la Difusión del Conocimiento y el Desarrollo Sustentable Vía Libre |
| Healthcheck |
| Innovation Business Club |
| Institut du droit du commerce international et du développement |
| Institut sud‑africain du droit de la propriété intellectuelle |
| Intellectual Property Left |
| International Intellectual Property Society |
| Korean Progressive Network |
| Mexican National Association of Pharmaceutical Manufacturers |
| Picture Archive Council of America |
| United States Telecommunications Association |

### Tableau C : ONG internationales dont le statut d’observateur a été rétabli sur demande

| **Nom de l’ONG internationale** |
| --- |
|  |
| Organisation ibéro‑américaine des droits d’auteur‑Latinautor Inc. |
| Société arabe pour la propriété intellectuelle |

### Tableau D : ONG nationales dont le statut d’observateur a été rétabli sur demande

| **Nom de l’ONG nationale** |
| --- |
|  |
| Association coréenne des conseils en brevets |
|  |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Le terme “comités” désigne le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE), le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), le Comité des normes de l’OMPI (CWS), le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au Folklore (IGC), le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), le Comité permanent du droit des brevets (SCP) et le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). [↑](#footnote-ref-2)
2. Le processus de mise à jour portait uniquement sur le statut d’observateur octroyé par les assemblées. Le statut d’observateur ad hoc octroyé par un organe subsidiaire de l’OMPI n’était pas concerné. [↑](#footnote-ref-3)
3. Pour la liste détaillée des ONG avec le statut d’observateur qui ont été retirées de la liste des observateurs à l’OMPI, voir le “Tableau A” (ONG internationales) et le “Tableau B” (ONG nationales) à l’annexe du présent document. [↑](#footnote-ref-4)
4. Pour la liste détaillée des ONG ayant le statut d’observateur concernées, voir le “Tableau C” et le “Tableau D” à l’annexe du présent document. [↑](#footnote-ref-5)